

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le jeudi quatorze juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL.

Etaient absents et excusés (2) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Guy IGNESTI), Virginie BARTHELEMY (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).

- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Ludivine VERCHERE.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 mai 2018.

Finances locales - Tarifs de location du matériel de ski de fond pour la saison 2018-2019

Le Conseil Municipal a décidé de reporter la délibération à la séance suivante afin d'étudier les tarifs.

N°27 – Autres domaines de compétences – Contrôle technique des Points d'Eau Incendie.

Les règles en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ont évolué, et prennent la forme dans les Hautes-Alpes, d'un Règlement Départemental pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Le RDDECI impose à chaque collectivité la rédaction et l'adoption d'un arrêté communal ou intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Celui-ci doit être paraphé avant le 18 juillet 2018. Afin de pouvoir prendre ledit arrêté, il est nécessaire de se prononcer sur le mode de gestion et la fréquence des contrôles techniques des Points d'Eau Incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de confier les contrôles techniques des Points d'Eau Incendie au SIVU de l'Eau de l'Embrunais. Lesdits contrôles seront réalisés, conformément au RDDECI, par tiers chaque année.

N° 28 – Finances locales - Tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond, des activités nordiques et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin pour la saison 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a adopté pour la saison 2018-2019, les termes de la convention pour la perception de la redevance pour l'accès aux installations

et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin.

Madame le Maire est autorisée à signer avec l'association Nordic Alpes du Sud, ladite convention portant sur les modalités et les conditions de la perception de la redevance sur le domaine skiable ainsi que sur celles du versement de la participation de la commune au financement du développement des équipements destinés à la pratique des activités nordiques, ainsi qu'à celui de sa promotion.

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass National Adulte	210,00 €
Nordic Pass National Adulte Primeur (vendu avant le 15/11)	180,00 €
Nordic Pass National Jeune	70,00 €
Nordic Pass National Jeune Primeur (vendu avant le 15/11)	60,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte	153,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur (vendu avant le 15/11)	123,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Super Primeur (vendu avant le 30/09)	103,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Famille (2 adultes et 2 jeunes)	113,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Duo (2 adultes)	93,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	57,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	36,00 €
Titres à validité locale :	
Nordic Pass Saison Site Adulte	80,50 €
Nordic Pass Saison Site Adulte Primeur (vendu avant le 15/11)	62,00 €
Nordic Pass Journée Adulte	11,50 €
Nordic Pass Journée Jeune	5,50 €
Nordic Pass 3 heures Adulte	9,00 €
Nordic Pass 3 heures Jeune	4,50 €
Nordic Pass Journée Duo (2 adultes)	18,50 €
Nordic Pass Journée Tribu (10 personnes minimum) (Tarif par personne)	7,50 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs Adulte	18,50 €
Nordic Pass Journée Marcheur Adulte	3,00 €
Nordic Pass Journée Marcheur Jeune	1,50 €
Nordic Pass Semaine Marcheur Adulte/Jeune	10,00 €
Nordic Pass Saison Marcheur Adulte/Jeune	30,00 €

N° 29 – Finances locales - Budget annexe de ski de fond - Imputation de salaire des employés communaux.

Il convient d'imputer une partie de la rémunération de Laurence FORNARO et Claude PASCAL au budget annexe de ski de fond, en fonction du temps de travail passé dans chacune des activités.

Le pourcentage de répartition de la rémunération de Laurence FORNARO est calculé en fonction du nombre d'opérations comptables effectuées durant l'année précédente. La rémunération de Claude PASCAL, durant les mois de décembre ou janvier (en fonction de la date d'ouverture du site nordique) à mars de chaque année, doit être imputée au budget ski de fond.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'effectuer un remboursement du budget annexe de ski de fond vers le budget principal, concernant la rémunération de Laurence FORNARO, pour un montant de 5 933,12 €, et d'effectuer un remboursement du budget ski de fond vers le budget principal, concernant la rémunération de Claude PASCAL, pour un montant de 11 328,48 €.

N°30 – Finances locales - Décision modificative de budget – Budget annexe de ski de fond – N°1.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget annexe de ski de fond de l'exercice 2018 :

Dépenses			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6068	Autres matières et fournitures	2 100,00	0,00
011 / 616	Primes d'assurances	100,00	0,00
012 / 621	Personnel extérieur au service	3 600,00	0,00
Total		5 800,00	0,00

Recettes			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 7588	Autres	5 800,00	0,00
Total		5 800,00	0,00

N°31 – Finances locales - Décision modificative de budget – Budget principal – N°1.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget principal de l'exercice 2018 :

Dépenses			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60622	Carburants	200,00	0,00
65 / 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 040,00	0,00
21 / 21568 / 132	Autres matériels, outillages incendie	2 160,00	0,00
011 / 615221	Bâtiments publics	10,00	0,00
011 / 61524	Bois et forêts	0,00	1 400,00
21 / 21311 / 126	Hôtel de ville	0,00	2 200,00
011 / 6161	Multirisques	10,00	0,00
011 / 6168	Autres	1 480,00	0,00
011 / 61551	Matériel roulant	1 670,00	0,00
Total		7 570,00	3 600,00

Recettes			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70841	Mise à disposition de personnel	3 570,00	0,00
74 / 7484	Dotation de recensement	440,00	0,00
13 / 13248 / 109	Autres communes	2 360,00	0,00
13 / 1348 / 109	Autres	0,00	2 400,00
Total		6 370,00	2 400,00

N°32 – Finances locales – Règlement de facture de fonctionnement – Le Resto'Rond.

Madame le Maire a souhaité convier le Directeur de l'office de tourisme de Serre-Ponçon et deux autres membres, à un repas au Resto'Rond. Il est donc proposé de régler la facture du restaurant Le Resto'Rond, d'un montant de 102,10 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a donné son accord pour le règlement de la facture du restaurant Le Resto'Rond, d'un montant de 102,10 €.

N°33 – Autres domaines de compétences – Pays SUD – Convention de partenariat - Plateforme mutualisée - Site internet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé la convention de partenariat établie avec l'association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance, ayant pour objet de définir et arrêter les modalités de partenariat technique, administratif et financier conclues avec les membres de l'opération « Plateforme mutualisée – site internet ». Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.

N°34 – Autres domaines de compétences – Motion demandant le maintien du service des urgences du centre hospitalier d'embrun 24H/24H et 7J/7J et l'obtention d'un scanner.

Embrun 3ème ville du département des Hautes-Alpes et son bassin de vie, représentent 16 000 usagers potentiels des urgences de son hôpital hors saison touristique.

En période touristique hiver et été (soit plus de 6 mois par an), le nombre des usagers concernés est d'environ 50 000.

A Embrun sont scolarisés tous les jours 2 000 jeunes (600 au Lycée Honoré Romane, 600 au Collège les Ecrins, 300 au Lycée Professionnel et 550 maternelles et primaires).

Il existe sur le territoire de recrutement des urgences d'Embrun :

- Au niveau des établissements de soins :

Le Centre Hospitalier d'Embrun d'une capacité de 237 lits
2 EPHAD de 146 lits
1 MAS pour handicapés lourds vieillissants de 24 lits à Embrun
1 MECSS Le Futur Antérieur pour Adolescents de 30 lits à Embrun

Mais également, dans un espace géographique très proche :

Le Centre Hospitalier d'Aiguilles d'une capacité de 4 lits de court séjour, 53 FAM, 22 lits EPHAD
1 EPHAD de 60 lits à Savines-le-Lac
1 EPHAD de 70 lits à Guillestre
L'IME Jean CLUZEL à Savines-le-Lac qui accueille 65 jeunes de 8 à 20 ans

- Au niveau économique et touristique :

3 Stations de sports d'hiver à moins de 20 minutes Les Orres, Crévoux et Réallon d'une capacité de 25 000 lits environ
2 Stations Vars et Risoul à 30 minutes d'une capacité de 40 000 lits
Les stations villages du Queyras
Le Lac de Serre-Ponçon et toutes ses activités sportives
De nombreux événements sportifs et culturels de grande ampleur, Triathlon, trails, étapes du Tour de France, Outdoormix qui réunit plus de 40 000 jeunes, concerts Trad'in, nombreuses épreuves sportives sur la Durance et le Lac

Comme dans toute la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Embrun a une population vieillissante qui, suivant les perspectives, entrainera un taux de séniors de plus de 75 ans égal à 15 % en 2030 donc avec des besoins médicaux urgents augmentés.

Embrun est dans un environnement géographique et climatique particulier, territoire rural de montagne d'accès parfois long et difficile en fonction des conditions climatiques et touristiques (neige, l'hiver, routes encombrées l'été).

Dans le projet du Programme Régional de Santé 2018-2023, il est bien précisé page 122 que la « loi montagne de Décembre 2016 souligne la nécessité de prendre en compte les spécificités des zones de montagne : les besoins de santé des populations, les spécificités géographiques, démographiques et saisonnières ».

Dans le projet du Programme Régional de Santé 2018-2023, les impératifs d'assurer l'accès aux soins urgents à moins de 30 minutes et de réduire les inégalités d'accès sont bien stipulés.

Il n'y a plus ni de médecin pompier, ni de médecin correspondant du SAMU sur Embrun.

A Embrun, il n'existe pas de maison de santé pluri-professionnelle et aucun médecin généraliste n'accepte les gardes la nuit (refus signé par tous les médecins envoyés à Madame le Maire d'Embrun), la permanence des soins n'étant alors plus assurée.

Aujourd'hui le passage aux urgences d'Embrun représente 30 % de l'activité de médecine (1.2M€). La fragilisation du service par fermeture la nuit impliquerait une forte baisse d'activité avec un effet domino sur la médecine et un impact sur le FAU (forfait d'accueil d'urgence).

Un service des urgences sans scanner c'est une perte de chance dans le diagnostic et donc le traitement de certaines urgences (19996 signatures recueillies lors d'une pétition en 2016 et des motions de la part des Maires et des Conseils Municipaux de la Communauté des Communes de l'Embrunais).

La Fédération Départementale des Urgences, créée il y a une dizaine d'années et gérée par le GHT 05, fonctionne à peu près mais peut-être considérablement améliorée pour assurer l'ouverture 7j /7 et 24h /24 des urgences du Centre Hospitalier d'Embrun.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, s'est opposé à la proposition du Programme Régional de Santé 2018-2023 de supprimer le fonctionnement nocturne des urgences du Centre Hospitalier d'Embrun. Il demande fermement d'annuler cette décision, et insiste pour que le refus de l'obtention du Scanner soit également réétudié.

Questions diverses :

1/ Centre d'Incendie et de Secours – Madame le Maire a présenté le compte-rendu de la réunion du dernier comité de centre. Il s'avère que l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires de Crévoux devient insuffisant, remettant en cause le fonctionnement du centre. Les élus souhaitent que toutes les pistes puissent être étudiées afin de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

2/ Travaux divers domaine skiable alpin – Madame le Maire a présenté l'offre de services du cabinet AGRESTIS concernant la réalisation d'études environnementales sur le domaine skiable alpin. Le montant de ces études s'élève à 19 455 € HT. Une mission de maîtrise d'œuvre va être également confiée au cabinet CNA pour un montant de 75 777,60 € HT, en prévision des travaux de réaménagement du front de neige, de construction d'un ouvrage de franchissement pour le télésiège de Bouche-Clauze, et de modification du tracé de la piste des sept mélèzes. L'ensemble de ces études et travaux seront pris en charge par le SIVU de l'Eyssina-Parpaillon.

3/ Foyer nordique – Les élus ont fait le point sur l'avancement des travaux de restructuration du foyer nordique de La Chalpe. Un avenant au marché s'avère nécessaire concernant l'alimentation en gaz du snack La Petite Fringale.

4/ Route de Pra Cos – Madame le Maire a fait le point sur les travaux de la route de Pra Cos. Le chantier suit son cours.

5/ Eaux pluviales – Jean-Marc CEARD a fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant la compétence « eaux pluviales », qui sera transférée à la Communauté de Communes. Une étude a été lancée par cette dernière, afin de faire un état des lieux de chaque commune.

6/ Forêt – Notre commune est actuellement adhérente à la certification forestière PEFC. Cette adhésion repose notamment sur l'engagement du propriétaire certifié PEFC à respecter les standards (règles) de gestion forestière durable PEFC. Afin qu'il soit fiable et transparent, le système PEFC impose de vérifier auprès des propriétaires adhérents le respect de ces standards. Pour cela, un certain nombre de propriétaires sont régulièrement tirés au sort. Il apparaît que le tirage au sort de cette année a désigné la Commune pour cette vérification qui a principalement pour but d'aider à respecter les engagements à PEFC. L'audit effectué par cet organisme aura lieu le lundi 25 juin, il sera suivi pour le compte de la Commune par Jean-Marc CEARD accompagné par Frédéric TUILIERE, agent ONF responsable de notre forêt.

Alain BARTHELEMY a fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé, concernant la vente des coupes de bois. Celles-ci se sont vendues à un prix supérieur à celui estimé.